



Centre canadien sur
les dépendances et
l'usage de substances

Données. Engagement. Résultats.

www.ccdus.ca • www.ccsa.ca

Sécurité publique et cannabis : l'état des connaissances depuis la légalisation

Compte rendu d'un symposium virtuel sur la
recherche et les politiques sur le cannabis

Avril 2022



Sécurité publique et cannabis : l'état des connaissances depuis la légalisation

Compte rendu d'un symposium virtuel sur la recherche et les politiques sur le cannabis

Ce document est publié par le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS).

Citation proposée : Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. *Sécurité publique et cannabis : l'état des connaissances depuis la légalisation*, Ottawa (Ont.), Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2022.

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2022.

CCDUS, 75 rue Albert, bureau 500
Ottawa (ON) K1P 5E7
Tél. : 613-235-4048
Courriel : info@ccsa.ca

Ce document a été produit grâce à une contribution financière de Sécurité publique Canada et de Santé Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada et de Santé Canada.

Ce document peut aussi être téléchargé en format PDF au www.ccdus.ca

This document is also available in English under the title:

Public Safety and Cannabis: Taking Stock of Knowledge Since Legalization

ISBN 978-1-77178-923-3



Table des matières

| | |
|---|----|
| Synthèse générale | 1 |
| Introduction | 2 |
| Jour 1..... | 3 |
| Présentation 1 : Analyse des moteurs du marché illicite du cannabis..... | 3 |
| Chercheur principal | 3 |
| Objectifs | 3 |
| Méthodologie | 3 |
| Constats..... | 3 |
| Implications | 3 |
| Présentation 2 : Le commerce illicite en ligne au Canada : trois ans après la légalisation de l'herbe de cannabis à des fins récréatives | 5 |
| Chercheur principal | 5 |
| Objectifs | 5 |
| Méthodologie | 5 |
| Constats..... | 5 |
| Implications | 6 |
| Discussion..... | 7 |
| Jour 2..... | 9 |
| Présentation 3 : Le cannabis au volant | 9 |
| Chercheur principal | 9 |
| Objectifs | 9 |
| Méthodologie | 9 |
| Constats..... | 9 |
| Implications | 10 |
| Présentation 4 : Quels sont les changements? Légalisation du cannabis et interactions des jeunes avec le système de justice pénale | 11 |
| Chercheurs principaux..... | 11 |
| Objectifs | 11 |
| Méthodologie | 11 |
| Constats..... | 11 |
| Discussion..... | 13 |
| Jour 3..... | 15 |
| Présentation 5 : La légalisation du cannabis au Canada en 2018 : examen de l'incidence sur l'application de la loi | 15 |



| | |
|--|-----------|
| Chercheurs principaux..... | 15 |
| Objectifs | 15 |
| Méthodologie | 15 |
| Constats..... | 15 |
| Implications | 15 |
| Présentation 6 : Synthèse des connaissances sur les changements dans les opérations des groupes associés au crime organisé depuis la légalisation du cannabis au Canada..... | 16 |
| Chercheur principal | 16 |
| Objectifs | 16 |
| Méthodologie | 16 |
| Constats..... | 16 |
| Implications | 17 |
| Discussion..... | 17 |
| Sommaire | 19 |
| Recommandations..... | 21 |
| Annexe..... | 22 |
| Jour 1 – 11 janvier 2022 | 22 |
| Jour 2 – 18 janvier 2022 | 23 |
| Jour 3 – 25 janvier 2022 | 24 |



Remerciements

Ce projet a pu compter sur le travail et l'appui de plusieurs personnes. Le CCDUS et Sécurité publique Canada remercient les groupes suivants pour leur participation à la réussite du symposium :

Documents de travail

Mark Asbridge, Ph.D., Université Dalhousie
Martin Bouchard, Ph.D., Université Simon Fraser
Neil Boyd, LL.B., LL.M., Université de la Colombie-Britannique
David Décary-Hétu, Ph.D., Université de Montréal
David Hammond, Ph.D., Université de Waterloo
Akwasi Owusu-Bempah, Ph.D., Université de Toronto
Andrew Reid, Ph.D., Collège Douglas
Scot Wortly, Ph.D., Université de Toronto

Présentateurs

Talal Dakalbab, Sécurité publique Canada
François Gagnon, Ph.D., Institut national de santé publique du Québec
Benoit Gomis, Université Simon Fraser
Sergent Shane Holmquist, Gendarmerie royale du Canada
Rachel Huggins, Police provinciale de l'Ontario
Rebecca Jesseman, Santé Î.-P.-É. (auparavant du CCDUS)
Sylvia Larke, Weed Out the Risk
Chef Robert Martin, Gendarmerie royale du Canada
Kristin McLeod, Sécurité publique Canada
Daniel Sansfaçon, Sécurité publique Canada
Chef de police Mike Serr, Association canadienne des chefs de police
Michelle Van De Bogart, Sécurité publique Canada
Naomi Zakimi, Université Simon Fraser

Comité de planification et de consultation

Nick Chapman, Sécurité publique Canada
Nina Cluny, IRSC
Lisa Ha, Justice Canada
Rachel Huggins, Police provinciale de l'Ontario
Rebecca Jesseman, Santé Î.-P.-É. (auparavant du CCDUS)
Christine Kwasse, Sécurité publique Canada
Melissa Ramphal, Santé Canada
Daniel Sansfaçon, Sécurité publique Canada
Wendy Schlachta, CCDUS
Chandni Sondagar, CCDUS
Cara Vanayan, Sécurité publique Canada

Le symposium n'aurait pas pu avoir lieu sans la contribution financière de Sécurité publique Canada. Le CCDUS l'en remercie.

Conflit d'intérêts

Les auteurs n'ont aucun conflit d'intérêts à déclarer.



Synthèse générale

En janvier 2022, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS) et Sécurité publique Canada ont organisé un symposium virtuel sur la recherche et les politiques sur le cannabis, échelonné sur trois demi-journées. Le symposium a permis de diffuser des connaissances sur les répercussions de la légalisation du cannabis sur la sécurité publique et le travail des policiers. L'événement a réuni un groupe diversifié de participants, formé de responsables de la sécurité publique et de l'application de la loi, de décideurs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'universitaires et autres. Les recherches et les discussions ont porté sur les six sujets suivants :

- Crime organisé
- Application de la loi et cannabis
- Marchés illicites
- Schèmes de comportement des consommateurs
- Répercussions sur les jeunes
- Répercussions sur la conduite avec facultés affaiblies

La recherche a mis en évidence une diminution du nombre de jeunes arrêtés pour des infractions liées au cannabis, et une augmentation de la part de marché du cannabis légal. En ce qui concerne la conduite avec facultés affaiblies, la recherche a révélé que la consommation aiguë de cannabis avait fait augmenter légèrement le risque d'accident après la légalisation. Elle a aussi montré qu'il était difficile de mesurer les effets de la légalisation sur le crime organisé, vu le manque de données systématiques. Enfin, les changements observés par les organismes d'application de la loi visaient à surmonter les obstacles liés à l'encadrement de la production et de la distribution du cannabis au Canada. Le besoin de procédures, de formation et de ressources appropriées a été mentionné.

Plus de données et de recherches sont nécessaires pour favoriser la compréhension collective, à l'échelle du Canada, des répercussions de la *Loi sur le cannabis* sur la sécurité publique, cerner les nouveaux enjeux stratégiques et administratifs à prioriser, et guider les politiques et les pratiques. Les prochains domaines de recherche de Sécurité publique Canada seront entre autres l'amélioration continue de la collecte de données sur la conduite avec facultés affaiblies, la mesure des coûts associés à l'application de la Loi et la surveillance continue des tendances sur les marchés illicites de cannabis. La recherche en collaboration avec les organismes d'application de la loi portera notamment sur les façons rentables d'appliquer la loi, l'évaluation de l'efficacité de différentes pratiques policières et la place du cannabis parmi les autres priorités liées à l'usage de substances. Le CCDUS et Sécurité publique Canada continueront de travailler avec les organismes d'application de la loi du pays et de soutenir la recherche axée sur les pratiques qui porte sur les répercussions du cannabis illicite sur la sécurité publique. Par ailleurs, la participation directe des communautés autochtones à la recherche est nécessaire pour mieux comprendre leur situation et leurs besoins relativement au cannabis illicite, et trouver des moyens de les assister.

La réponse à ces enjeux contribuera à orienter la prise de décisions et à dessiner l'avenir des politiques et des pratiques sur le cannabis au Canada. Le CCDUS et Sécurité publique Canada continueront de fournir un encadrement et un soutien continu au profit de la recherche, des politiques et des pratiques sur le cannabis. Ils miseront sur le succès du symposium pour concevoir leurs initiatives de recherche sur le cannabis des prochaines années et favoriser l'échange de connaissances sur les conséquences et les considérations de sécurité publique en ce qui a trait à la légalisation du cannabis.



Introduction

La *Loi sur le cannabis* adoptée en 2018 vient encadrer la production, la possession, la distribution et la vente de cannabis au Canada. La Loi a pour objectif de restreindre l'accès des jeunes au cannabis, de protéger la santé et la sécurité publiques, de décourager les activités criminelles et d'alléger le fardeau du système de justice pénale.

Octobre 2021 a marqué le troisième anniversaire de l'adoption de la *Loi sur le cannabis*. Comme elle prévoit un examen de sa mise en œuvre et de ses répercussions après trois ans, le moment est bien choisi pour prendre acte des données et des connaissances accumulées sur différents aspects de la légalisation qui concernent la sécurité publique.

En janvier 2022, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS) et Sécurité publique Canada ont organisé un symposium virtuel sur la recherche et les politiques sur le cannabis, échelonné sur trois demi-journées. Le présent rapport résume les principaux résultats de recherche, les discussions et les recommandations. Pour obtenir les rapports de recherche complets, écrivez à cannabis@ccsa.ca. Avec le symposium, le CCDUS et Sécurité publique Canada voulaient diffuser des connaissances sur les répercussions de la légalisation du cannabis sur la sécurité publique et le travail des policiers. L'événement a réuni un groupe diversifié de participants, formé de responsables de la sécurité publique et de l'application de la loi, de décideurs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'universitaires et autres. Les recherches et les discussions ont porté sur les six sujets suivants :

- Crime organisé
- Application de la loi et cannabis
- Marchés illicites
- Schèmes de comportement des consommateurs
- Répercussions sur les jeunes
- Répercussions sur la conduite avec facultés affaiblies

Voir l'annexe pour l'horaire du symposium.



Jour 1

Présentation 1 : Analyse des moteurs du marché illicite du cannabis

Chercheur principal

David Hammond, Ph.D., École des sciences de la santé publique, Université de Waterloo

Objectifs

La réduction du marché illégal du cannabis est l'un des principaux objectifs de la *Loi sur le cannabis*. Cette recherche a examiné les facteurs associés à l'achat de cannabis auprès de sources légales de détail au cours des 24 premiers mois suivant la légalisation du cannabis non médical au Canada.

Méthodologie

La recherche a analysé des données transversales recueillies auprès de répondants canadiens de 21 à 65 ans durant deux vagues annuelles de l'International Cannabis Policy Study. Les données autodéclarées sont tirées d'enquêtes menées en ligne du 13 septembre au 31 octobre 2019 et du 3 septembre au 2 novembre 2020, en anglais ou en français au Canada et en anglais aux États-Unis.

Constats

La transition des sources illégales aux sources légales de cannabis s'est accélérée au fil du temps depuis la légalisation. Sur chaque indicateur examiné, les consommateurs étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir acheté du cannabis de sources légales en 2020 par rapport à 2019. La commodité et l'accessibilité au détail sont également apparues comme un facteur important associé aux achats légaux. Le prix, la perception du coût et la perception de la qualité du produit étaient également associés aux achats légaux. L'analyse suggère que l'importance relative de ces facteurs change avec le temps à mesure que le marché de détail légal évolue.

L'accessibilité des magasins de détail a été analysée comme le nombre de magasins de détail par habitant dans chaque province et la distance individuelle à un magasin légal. L'accessibilité a été associée à l'achat légal au cours des deux années, mais l'effet a été plus fort en 2019, lorsque les disparités dans l'accessibilité aux magasins de détail étaient les plus marquées. De plus, les différences provinciales de prix expliquaient le fait qu'il y ait peu ou pas de variation dans les achats légaux en 2019, mais étaient plus importantes en 2020.

L'achat de cannabis auprès de sources légales différait également selon les facteurs sociodémographiques, principalement la fréquence de consommation, l'ethnicité et le groupe racial, le niveau d'études et le revenu annuel. Malgré les différences au niveau des achats légaux pour ces facteurs sociodémographiques, il est à noter que les achats légaux ont augmenté 12 à 24 mois après la légalisation dans presque tous les sous-groupes de la population. Ces résultats semblent indiquer qu'aucun facteur unique n'explique la décision du consommateur d'acheter d'une source légale ou illégale, et que l'influence relative des facteurs change au fil du temps.

Implications

Le marché du cannabis au Canada a continué d'évoluer depuis que les données ont été recueillies en 2020; on observe notamment des réductions du prix de détail et des augmentations du nombre



de magasins légaux dans de nombreuses provinces. Ces changements devraient avoir accéléré la transition vers le marché légal et nécessitent un examen plus approfondi.

L'impact de la pandémie de COVID-19 devrait être pris en compte lors de l'interprétation des changements dans le marché du cannabis entre 2019 et 2020. Il existe de nouvelles preuves que la pandémie a eu des répercussions sur les niveaux de consommation et les sources du cannabis au Canada. En outre, l'impact de la COVID-19 a probablement varié d'un consommateur à l'autre et en fonction du sous-groupe sociodémographique. Une analyse future du marché du cannabis aidera à distinguer les effets pandémiques à court terme des tendances à long terme de la légalisation du cannabis.



Présentation 2 : Le commerce illicite en ligne au Canada : trois ans après la légalisation de l'herbe de cannabis à des fins récréatives

Chercheur principal

David Décary-Héту, Ph.D., École de criminologie, Université de Montréal

Objectifs

À la suite de la légalisation du cannabis récréatif au Canada, peu d'études ont dressé un portrait des répercussions et des mécanismes d'adaptation que ce changement a eus sur le marché illicite du cannabis. L'étude avait les buts suivants :

1. Comprendre l'offre en ligne du commerce illicite du cannabis par les personnes vivant au Canada.
2. Comprendre l'évolution de la demande de l'herbe de cannabis sur le Web caché par les personnes vivant au Canada.
3. Analyser les implications des résultats sur les politiques et l'application de la loi dans un contexte canadien.

Méthodologie

La collecte et l'analyse de données ont été effectuées entre juin et août 2021, sur quatre plateformes :

- Web visible (sites Web ordinaires qui peuvent être trouvés en utilisant un moteur de recherche);
- Magasins à vendeur unique sur le Web caché (section du Web où il faut des autorisations et des logiciels particuliers pour communiquer, visiter des sites Web et effectuer des achats en tout anonymat);
- Cryptomarchés (sites marchands sur le Web caché où les administrateurs sélectionnent les participants et les fournisseurs illicites sur leur plateforme, et prélèvent une commission);
- Sites de réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram).

La recherche s'est limitée à l'herbe de cannabis plutôt qu'aux divers types de cannabis (produits comestibles, extraits, cannabis pour usage topique, etc.) qui pourraient être étudiés, et ce, pour toutes les sources de données, en raison de contraintes de ressources et de temps. Les données sur le prix du cannabis légal ont été recueillies sur des sites provinciaux officiels de vente au détail de cannabis (le cas échéant) au Canada.

Constats

L'étude montre que les sites sur le Web visible sont les principaux espaces publicitaires pour le cannabis illicite au Canada. Cela dit, il s'est vendu plus de kilogrammes de cannabis sur les cryptomarchés que sur toute autre plateforme.

Les fournisseurs illicites sont actifs sur les quatre plateformes. Le cannabis licite et illicite se vend à un prix comparable. « Au cours des trois dernières années, la taille et l'étendue du marché illicite du cannabis sur les cryptomarchés ont considérablement diminué ». Les cryptomarchés occupent maintenant probablement une place marginale dans le commerce illicite global du cannabis au



Canada. Cela signifie que les publicités en ligne n'ont pas généré de ventes, car les revenus des cryptomarchés ont diminué avant la légalisation. Quand on utilise des outils de renseignement de source ouverte pour évaluer la taille et l'étendue du marché du cannabis illicite dans les multiples canaux de distribution, il est difficile d'expliquer la baisse de revenus enregistrée par les cryptomarchés. Pourtant, de nombreux fournisseurs illicites sur le Web visible semblent avoir une sécurité médiocre, et les forces de l'ordre pourraient facilement mener une enquête et les fermer.

Implications

Les études futures devraient se pencher sur les recettes et le nombre de transactions réalisées sur d'autres canaux de distribution en ligne que les cryptomarchés afin de mieux évaluer la taille, les motivations et l'étendue de leurs activités. La surveillance de tous les canaux de distribution en ligne doit être poursuivie. Certaines priorités pourraient être examinées avec moins de ressources, comme surveiller les sites de réseautage social, les magasins à vendeur unique et les cryptomarchés. Les sites du Web visible sont nombreux, souvent de courte durée de vie et de grand volume, ce qui suggère qu'ils devraient être surveillés de plus près.

Les politiques publiques doivent être réexaminées pour savoir qui peut légalement acheter quel type de cannabis et quelles sont les incidences pour la santé publique de toute restriction à l'offre légale de cannabis. Avec autant de plateformes de vente de cannabis illicite, il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble du marché pour investir efficacement des ressources dans des actions qui fonctionnent.



Discussion

La discussion sur les deux présentations de la journée s'est ouverte par une brève allocution de l'animatrice, Rebecca Jesseman, suivie des commentaires et des questions des deux intervenants : François Gagnon, de l'Institut national de santé publique du Québec, et le sergent Shane Holmquist, de la GRC. Les grands thèmes de la discussion de groupe sont présentés ci-dessous.

Panélistes et intervenants ont indiqué qu'il fallait comprendre les principaux déterminants pour assurer la transition vers un marché majoritairement légal. On parle ici, entre autres, du temps écoulé, des prix comparables, de la variété des produits, de l'emplacement des détaillants et des schèmes de comportement des consommateurs. Ensemble, ces facteurs pourraient réduire de beaucoup la taille et la portée du marché illicite du cannabis au Canada, sans toutefois l'éliminer complètement, ce qui produira un scénario analogue à celui dans l'industrie du tabac.

La stabilisation des prix d'un détaillant à l'autre et la proximité des magasins peuvent nuire au marché illicite, en particulier dans les communautés autochtones et racisées, en réduisant sa rentabilité et en modifiant la façon dont les consommateurs s'approvisionnent en produits de cannabis au profit de sources légales.

L'allure légitime et la facilité de paiement sont deux facteurs prépondérants qui favorisent le marché illicite en ligne par rapport au marché illicite de rue. Ces facteurs placent aussi le marché illicite en ligne sur un pied d'égalité avec son pendant légal. Des initiatives de sensibilisation du public pourraient aider à détourner les consommateurs des sources d'approvisionnement illégales en ligne, réduisant davantage la portée du marché illicite.

Le temps décidera si le prix, la multiplication des points de vente et la diversification des produits sur le marché légal et illégal aideront à encadrer le commerce du cannabis. Il a été question, dans la discussion, de la modification en cours des règlements et des cadres pour favoriser les sources légales. Cela dit, on a observé une augmentation des exportations canadiennes de cannabis vers des États et des pays où l'usage du cannabis à des fins récréatives est illégal.

On ne saurait trop insister sur le rôle des organismes d'application de la loi dans la régulation du marché illicite du cannabis. C'est pourquoi il faut accroître la collaboration, la mobilisation et les investissements financiers parmi les chercheurs, les services policiers et les décideurs. La manière dont les services de police luttent contre les activités illicites en ligne suscite des tensions : d'une part, on recense moins d'enquêtes sur des sites Web qui peuvent être facilement épiés et fermés; et d'autre part, les services de police ont des ressources limitées et des priorités concurrentes quant aux enquêtes sur les drogues. Par ailleurs, les chercheurs et les intervenants ont admis que les organismes d'application de la loi, en particulier les services de police municipaux, n'avaient peut-être pas les ressources pour s'attaquer à la vente de cannabis illicite sur le Web. Les deux groupes ont plaidé pour une plus grande participation des organismes d'application de la loi provinciaux, car les activités en question sont plurijuridictionnelles et nécessitent plus de ressources.

Les chercheurs et les intervenants ont discuté du besoin de faire des recherches et des investissements en lien avec la diversité des produits de cannabis (p. ex. fleurs séchées, produits comestibles, huiles), leur puissance et leurs effets sur la consommation et le comportement des consommateurs. Les échanges ont mis en lumière la nécessité d'explorer les tendances dans le comportement des consommateurs sur d'autres plateformes en ligne ou des applications de messagerie gratuites comme Telegram. Des recherches s'imposent aussi pour comprendre les motivations des consommateurs qui peuvent influencer leur comportement, particulièrement dans les provinces et territoires où les restrictions liées à l'âge peuvent jouer sur la taille et la portée des marchés illicites. Au Québec, par exemple, où les restrictions liées à l'âge sont plus strictes, le marché illicite est relativement plus petit. Toutes ces questions peuvent influencer sur les politiques qui dictent qui peut acheter légalement du cannabis et quels sont les produits qu'ils peuvent acheter,



selon les implications pour la santé publique associées à toute restriction sur l'approvisionnement légal en cannabis.



Jour 2

Présentation 3 : Le cannabis au volant

Chercheur principal

Mark Asbridge, Ph.D., Département de santé communautaire et d'épidémiologie, Université Dalhousie

Objectifs

L'étude s'est intéressée à la conduite sous l'influence du cannabis (CSIC) dans le contexte de la légalisation du cannabis non médical et de l'adoption de l'ancien projet de loi C-46, par les questions suivantes :

- Quelle est la prévalence de la CSIC avant et après la légalisation?
- Quelles sont les données sur la relation entre l'usage de cannabis et le risque d'accident?
- Quelles sont les tendances dans les perceptions des risques liés au cannabis au volant, et quelles variations s'observent entre les facteurs démographiques?
- En quoi la légalisation a-t-elle changé les activités policières relatives à la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis?

Méthodologie

Des données ont été examinées à la recherche de tendances relatives à la CSIC avant et après la légalisation du cannabis à usage récréatif au Canada. Les sources consultées comprenaient des publications révisées par des pairs et des rapports sur la CSIC tirés d'enquêtes à l'échelle de la population, d'enquêtes routières, d'études sur les services d'urgence ou les admissions dans les hôpitaux à la suite d'un accident de la route et d'études de coroners où des données toxicologiques avaient été recueillies. De plus, le lien entre l'usage de cannabis et le risque d'accident a été étudié, en mettant l'accent sur des méta-analyses et des études primaires récentes. Les changements dans les attitudes et les perceptions du public quant à la CSIC et les pratiques d'application de la loi à cet égard, avant et après la légalisation, ont été examinés à partir d'études primaires, de documents gouvernementaux et de sondages d'opinion publique. Dans tous les cas, les données venaient du Canada, avec de l'information d'autres endroits où le cannabis récréatif a été légalisé.

Constats

Un examen des données confirme que la consommation aiguë de cannabis entraîne une hausse faible à modérée, mais significative, du risque de collision. Cette altération des fonctions psychomotrices et cognitives liées à la conduite se compare à celle de l'affaiblissement des facultés dû à une alcoolémie entre 0,04 % et 0,06 %. Le risque accru s'observe surtout lorsque la concentration de THC est supérieure ou égale à 5 ng/ml, mais peut varier puisque plusieurs grands facteurs d'influence entrent en jeu. Citons en exemples la dose et le chimiotype de THC, le mode d'administration, le moment de la dernière consommation, les antécédents d'usage de cannabis, la physiologie et la consommation concurrente d'alcool ou d'autres substances psychoactives.

Il y a peu de tendances à dégager dans les comportements liés à la CSIC avant et après la légalisation du cannabis au Canada. Des enquêtes d'autodéclaration nationales et des données sur les hospitalisations en Colombie-Britannique et dans certains États américains, ainsi que des enquêtes routières menées aux États-Unis, montrent une augmentation de la CSIC après la



légalisation. Mais pour évaluer les tendances, il faudra obtenir des enquêtes routières et des données sur les accidents mortels dans les années suivant la légalisation ainsi que des données sur les hospitalisations à l'extérieur de la Colombie-Britannique.

En observant les perceptions et les croyances sur la CSIC, on peut supposer que beaucoup de Canadiens pensent que la CSIC constitue un comportement dangereux. De plus, de nombreuses personnes au Canada partagent la conviction que ceux qui conduisent sous l'influence du cannabis ne se feront pas prendre. Il reste du travail à faire pour sensibiliser davantage la population aux dangers et risques potentiels posés par l'usage de cannabis en général et la CSIC en particulier.

Enfin, un examen des modèles d'application de la loi a montré qu'il fallait de toute évidence concilier les deux principales façons de repérer et de pénaliser les personnes qui conduisent sous l'influence du cannabis, soit les policiers formés pour devenir des experts en reconnaissance de drogues et les dispositifs pour faire des tests salivaires sur place, au point de contact. Toutes deux ont des avantages et des inconvénients pour la détection de la CSIC. Il faut trouver un équilibre entre l'exactitude, la rapidité et l'acceptabilité publique du cannabis et des lois sur la conduite, et la solution doit tenir compte des limites légales de THC. Les données indiquent qu'une concentration égale ou supérieure à 5 ng de THC/ml de sang semble être le seuil auquel on observe un affaiblissement des facultés du conducteur et une augmentation du risque de collision; ce seuil passe à $\geq 2,5$ ng de THC/ml de sang en cas de consommation concomitante d'alcool.

Implications

Pour la suite, il sera important de poursuivre la collecte de données afin de dégager les tendances concernant la CSIC, le taux de collision et les perceptions des risques chez les conducteurs. Cela implique la réalisation d'excellentes études cas-témoins pour évaluer le risque de collision, ainsi que d'enquêtes routières provinciales et d'autodéclarations pour examiner le taux de CSIC et la perception du risque dans la population canadienne. Cette recherche originale doit s'ajouter à la surveillance habituelle des blessures, des hospitalisations et des décès liés au cannabis au volant. L'ensemble des résultats orientera les agences gouvernementales fédérales, provinciales et territoriales dans l'évaluation et la révision appropriées des anciens projets de loi C-45 et C-46.



Présentation 4 : Quels sont les changements? Légalisation du cannabis et interactions des jeunes avec le système de justice pénale

Chercheurs principaux

Akwasi Owusu-Bempah, Ph.D., Université de Toronto

Scot Wortley, Ph.D., Université de Toronto

Objectifs

La *Loi sur le cannabis* présente de façon détaillée le cadre juridique pour la réglementation de la production, de la distribution, de la vente et de la possession du cannabis récréatif dans tout le Canada. Elle souligne aussi l'objectif du gouvernement fédéral de prévenir et de restreindre l'accès des jeunes à cette drogue. Compte tenu des conséquences négatives innombrables associées à la criminalisation liée à la drogue, il convient, pour protéger les jeunes, de les mettre à l'abri des préjudices indus de la criminalisation. À ce jour, on sait peu de choses sur l'incidence de la *Loi sur le cannabis* sur les interactions des jeunes avec le système de justice pénale. Nous voulions combler ce vide. Voici donc les grandes questions de recherche auxquelles nous voulions répondre :

1. Combien de jeunes ont des démêlés avec le système de justice pénale, notamment avec les services de police, les tribunaux et les services correctionnels, à cause d'infractions liées au cannabis?
2. Quelles sont la nature et les conséquences de ces démêlés, et quelle est l'incidence de différents facteurs, dont la région, la nature de l'infraction ou de l'interaction et les caractéristiques individuelles?

Méthodologie

Nous avons analysé des données quantitatives sur les arrestations liées au cannabis de Statistique Canada et des services policiers de tout le pays pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 pour examiner l'incidence de la légalisation du cannabis sur les interactions des jeunes avec le système de justice aux niveaux national, provincial et territorial.

Constats

La légalisation a réduit de façon significative les interactions des jeunes avec le système de justice pénale pour des activités liées au cannabis, en particulier les infractions de possession. On a aussi constaté que la diminution du nombre d'accusations criminelles portées contre des jeunes n'avait pas été compensée par les infractions provinciales pour possession de moins de 5 g de cannabis. Par contre, la diminution des accusations de possession de cannabis après la légalisation était un peu plus importante chez les adultes de 18 ans et plus (baisse d'au moins 97 % chez tous les groupes d'âge adulte, entre 2015 et 2019) que chez les jeunes (baisse de 94 % chez les jeunes de 12 à 17 ans, entre 2015 et 2019). La recherche révèle également que, même si elles sont moins nombreuses, les affaires de possession de cannabis ont plus de chances de donner lieu à des accusations, particulièrement chez les jeunes, depuis la légalisation.

Tout comme les infractions liées à la possession de cannabis, les accusations de trafic de cannabis ont nettement diminué après la légalisation. Qui plus est, cette baisse a été plus marquée chez les jeunes que chez les adultes.



Par ailleurs, les accusations d'importation ou d'exportation (distribution) de cannabis et de conduite avec facultés affaiblies par le cannabis ont explosé après la légalisation, mais pas particulièrement chez les jeunes.

Enfin, en plus des différences dans les taux d'accusations provinciaux pour les infractions liées au cannabis commises au pays, notre analyse a montré des disparités raciales persistantes en ce qui concerne les infractions liées au cannabis à certains endroits après la légalisation. Les lacunes dans les données mises en évidence par notre recherche indiquent qu'il faut renforcer la collecte de données sur le traitement des infractions liées aux drogues dans les secteurs de la justice pénale au Canada.



Discussion

La discussion sur le jour 2 s'est ouverte par une brève allocution du président, Daniel Sansfaçon, suivie des commentaires et des questions des deux intervenants : Sylvia Larke, de Weed Out the Risk, et le chef Robert Martin, du service de police de West Grey. Les grands thèmes de la discussion de groupe sont présentés ci-dessous.

Le groupe a soulevé des lacunes dans les données des organismes d'application de la loi, du système de justice pénale et des programmes de santé publique et de sensibilisation du public, en particulier concernant l'évaluation de l'efficacité des interventions qui ciblent les jeunes et la sécurité publique.

Dans les organismes d'application de la loi, il manque de données sur la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis pour contribuer à la recherche, aux politiques et à la santé publique. Le fait d'avoir peu d'ERD formés parmi les agents de police pour dépister les conducteurs avec facultés affaiblies par le cannabis nuit aussi bien à la collecte de données qu'à l'application de la loi. La pandémie a d'ailleurs exacerbé ce problème en réduisant les possibilités de formation, malgré le financement disponible. Il faut aussi plus d'études spécialement conçues pour démontrer le lien entre le cannabis et le risque de conduite avec facultés affaiblies.

Outre le manque de données sur la sensibilisation et la sécurité publique, la disponibilité et l'utilisation des données existantes et des évaluations de programmes (p. ex. programmes de sensibilisation et de déjudiciarisation des jeunes) posent problème. Les intervenants ont plaidé pour une meilleure utilisation des données déjà recueillies sur les initiatives de sensibilisation ciblées à propos des effets du cannabis sur la conduite, des infractions liées au cannabis (dont le profil socioéconomique des contrevenants), des limites de possession personnelle et des lieux publics où l'usage du cannabis est permis, et des façons de réduire la conduite avec facultés affaiblies et les interactions avec la police. La disponibilité des données et l'évaluation des programmes sont interreliées et touchent l'offre de programmes et le profil démographique des participants, l'information publique et la connaissance des programmes. Par exemple, il y a peu de données publiques sur les programmes de déjudiciarisation pour les jeunes, mais aussi sur la participation à ces programmes et leurs retombées, notamment qui (genre, race, lieu de résidence, etc.) les utilise, les taux de réussite et de récidive et les accusations criminelles. Il faut aussi des données pour montrer certains des problèmes opérationnels qui peuvent être présents dans un programme de déjudiciarisation, surtout en ce qui concerne des questions contraires à l'éthique pouvant être soulevées au sein du programme, comme la coercition.

Il n'y a pas assez de données ventilées selon la race sur le système de justice pénale pouvant servir à comprendre l'incidence de la légalisation du cannabis sur les communautés racisées. Le groupe a aussi indiqué qu'il était nécessaire de comprendre les répercussions de la COVID-19 sur l'usage de substances pour interpréter correctement les données.

La discussion a fait ressortir la nécessité de multiplier les initiatives de sensibilisation du public à propos du cannabis et de la conduite avec facultés affaiblies, afin de briser les mythes sur la façon dont le cannabis peut nuire à la conduite et les infractions, et de donner des moyens de réduire les interactions avec le système de justice pénale. Les participants ont indiqué que les initiatives de sensibilisation et les programmes publics devraient comprendre des stratégies de réduction des méfaits pilotées par les jeunes, des possibilités de renforcement des capacités pour les pairs éducateurs et de meilleurs messages sur les différences entre les effets du cannabis et de l'alcool.

Il y a eu un débat sur le recours à des sanctions administratives plutôt qu'au traitement des dossiers par un tribunal pénal dans le cas des affaires de conduite avec facultés affaiblies par le cannabis. Les sanctions administratives représentent une solution efficace à court terme pour contrer la CSIC, en plus d'améliorer la sécurité routière et de réduire éventuellement les interactions avec les



autorités. Mais il s'avère que les sanctions imposées par un tribunal pénal produisent des effets à plus long terme sur la sécurité routière en réduisant le nombre de décès et de blessures corporelles attribuables à la CSIC. La résolution de cette question n'est pas facile et dépend des priorités des organismes d'application de la loi, du système de justice pénale et des acteurs de la santé publique et de la sécurité routière.

Tout comme lors des échanges sur le jour 1, le thème de la capacité et des ressources limitées des organismes d'application de la loi a été abordé. Les participants ont aussi mentionné le besoin de campagnes d'information et de sensibilisation qui appuient le recours à des programmes de déjudiciarisation pour les infractions mineures, comme celles qui concernent le cannabis, et mettent de l'avant les programmes offerts. En répondant à ce besoin, on éviterait aux jeunes, particulièrement à ceux issus de communautés racisées et défavorisées, d'avoir affaire au système de justice pénale.



Jour 3

Présentation 5 : La légalisation du cannabis au Canada en 2018 : examen de l'incidence sur l'application de la loi

Chercheurs principaux

Neil Boyd, LL.B., LL.M., École de criminologie, Université Simon Fraser

Andrew Reid, Ph.D., Collège Douglas

Objectifs

L'étude portait sur les perceptions des agents d'application de la loi au sujet de la légalisation du cannabis.

Méthodologie

Les chercheurs ont examiné la littérature et mené des entrevues approfondies et semi-structurées auprès de 13 policiers de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse. Tous les agents jouaient un rôle prépondérant dans l'application de la *Loi sur le cannabis* et presque tous avaient de nombreuses années d'expérience dans le contrôle policier du cannabis avant et après la légalisation en 2018. Ils appartenaient à des services de police urbains et ruraux du Canada, même si la plupart étaient basés dans de grandes villes.

Constats

Tous les policiers interviewés étaient en faveur de la légalisation du cannabis, ce qui laisse croire qu'il s'agit d'un mécanisme efficace de contrôle des substances, un système réglementé de production et de distribution. Ils ont toutefois admis que la légalisation avait laissé des problèmes majeurs sans solution, ajoutant que le processus de légalisation avait été précipité et que la police n'avait pas eu le temps d'apprendre et d'appliquer le réseau complexe de sanctions criminelles (aux termes de la *Loi sur le cannabis*) et de règlements provinciaux. Les infractions sanctionnées ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre, et les approches diffèrent largement.

Les trois principales préoccupations de la police étaient les abus du système médical de production et de distribution (p. ex. la création de producteurs désignés, les difficultés inhérentes au démantèlement de sites illicites de vente en ligne et la vente de cannabis non réglementé provenant de réserves des Premières Nations). Des données suggèrent certains abus concernant la réglementation sur les producteurs désignés, qui permettent la vente de cannabis sur des marchés illicites au Canada et aux États-Unis.

Les policiers s'inquiétaient aussi de la difficulté d'interrompre les transactions illégales en ligne en raison des contraintes de ressources. Cette situation coïncide de bien des façons avec les défis posés par la perturbation d'autres activités criminelles en ligne et la poursuite des personnes qui s'y adonnent.

Implications

Sur le plan de l'application de la loi, la légalisation du cannabis a tout d'un travail inachevé. Les trois principaux points à améliorer sont la réglementation sur les producteurs désignés, héritée de l'ancien *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales*; la production et la distribution de cannabis sur les réserves des Premières Nations; et l'expansion de la distribution de cannabis illicite en ligne depuis la légalisation.



Présentation 6 : Synthèse des connaissances sur les changements dans les opérations des groupes associés au crime organisé depuis la légalisation du cannabis au Canada

Chercheur principal

Martin Bouchard, Ph.D., École de criminologie, Université Simon Fraser

Objectifs

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur le cannabis* était de détourner les profits des groupes associés au crime organisé. La présente étude visait à évaluer l'état actuel des connaissances au sujet de l'incidence de la réglementation du cannabis sur les activités des groupes criminels organisés, au moyen des questions suivantes :

- Que savait-on du lien entre le cannabis et le crime organisé avant la légalisation?
- Quels sont les effets à prévoir sur le crime organisé après la légalisation du cannabis?
- Quel genre d'indicateurs devrait-on utiliser pour évaluer les effets sur le crime organisé?

Méthodologie

Les chercheurs ont examiné la littérature (c.-à-d. littérature universitaire, littérature grise et rapports publiés dans les médias) parue entre 2000 et 2021 sur le cannabis et le crime organisé, en s'attardant surtout au Canada, avec de l'information supplémentaire d'autres pays. Une recherche sur Google Scholar à l'aide de mots-clés pertinents a renvoyé 559 sources uniques portant sur le Canada, dont 30 répondaient aux critères d'inclusion.

Constats

La littérature a révélé un dissensus entre les observateurs étroits et les universitaires sur la question de savoir si le crime organisé était bel et bien présent sur le marché du cannabis. Deux perspectives principales, ou thèmes, ont émergé. La première était que le crime organisé dominait le marché du cannabis, et la seconde, que c'était plutôt les petits trafiquants et producteurs qui dominaient. Les chercheurs postulent que les deux points de vue seraient partiellement vrais, puisque les conclusions ont été tirées avec un accès partiel aux données et que les définitions d'« implication » diffèrent.

La revue n'a pas trouvé d'études qui avaient évalué systématiquement l'incidence de la légalisation sur le crime organisé. Certaines données montraient qu'il y avait eu un effet modéré, et d'autres, peu ou pas d'effet. « Le premier scénario est optimiste, avec des preuves que la légalisation a eu un effet négatif sur le crime organisé. Ces preuves proviennent principalement des données sur les dépenses des ménages de Statistique Canada, qui montrent une diminution graduelle de la proportion de cannabis acheté auprès de sources non réglementées. Le deuxième scénario décrit des études qui suggèrent que le crime organisé aurait été peu ou pas touché par la légalisation du cannabis. Ici, les preuves viennent d'universitaires qui laissent entendre que le crime organisé n'est même pas présent sur le marché du cannabis. La dernière catégorie d'articles suggère cependant que l'effet potentiel de la légalisation a été compensé par le déplacement des activités du crime organisé vers d'autres marchés et sources de revenus. »



Implications

Il y a lieu d'utiliser, de créer, ou de créer et d'utiliser les indicateurs suivants pour évaluer l'effet de la légalisation du cannabis sur le crime organisé au Canada :

- Prix des drogues licites et illicites;
- Estimations de la demande de cannabis et de l'approvisionnement légal;
- Saisies de cannabis illicite;
- Données de justice pénale;
- Entrevues, transcriptions de procès et documents internes de groupes associés au crime organisé.

Discussion

La discussion sur le jour 3 s'est ouverte par une brève allocution du président, Talal Dakalbab, suivie des commentaires et des questions des deux intervenants : le chef Mike Serr, du Service de police d'Abbotsford, et Rachel Huggins, de la Police provinciale de l'Ontario. Par la suite, le groupe a lui-même formulé des commentaires et des questions. Les grands thèmes abordés sont présentés ci-dessous.

La légalisation du cannabis a eu un effet considérable sur l'application de la loi, en particulier avec la criminalisation des infractions liées au cannabis. Les forces de l'ordre ont modifié leurs attitudes en réponse aux politiques et à la législation sur le cannabis. Ces changements ont été largement positifs en ce qui concerne l'attitude des agents d'application de la loi, l'approvisionnement sur le marché illicite et le crime organisé. L'évolution de la situation en lien avec la légalisation du cannabis a cependant révélé des problèmes, comme la difficulté qu'ont les services de police à contrôler les marchés illicites en ligne, à détecter la CSIC à l'aide de tests, sans parler des problèmes opérationnels liés à l'application de la loi et à la disponibilité des données. La discussion sur ces changements est résumée ci-dessous.

La discussion a mis en évidence certains des changements au sein des organismes d'application de la loi, en particulier dans les perceptions et attitudes des agents expérimentés et des recrues au sujet du contrôle policier des infractions liées au cannabis. Ces changements ont été attribués à la décriminalisation du cannabis. Il y a fort à parier que les pratiques en matière d'application de la loi continueront d'évoluer en réponse aux nouveaux défis posés par la légalisation.

La légalisation a changé l'approvisionnement en cannabis par la création de marchés légaux. Comme il en a été question au début du symposium, la multiplication des points de vente offrant des produits de plus en plus variés à des prix compétitifs a contribué à une baisse des ventes de cannabis illicite.

La plus grande part de marché détenue par le cannabis légal pourrait avoir réduit les activités du crime organisé depuis la légalisation. Il y a eu du mouvement dans l'approvisionnement d'autres substances, dont la méthamphétamine et le fentanyl, qui ne tarderont pas à devenir des priorités pour les organismes d'application de la loi, devant le cannabis.

La diversification des activités du crime organisé a créé plusieurs problèmes opérationnels pour les organismes d'application de la loi sur le plan des priorités, de la gestion des ressources et du contrôle du cannabis illicite en ligne. Les contraintes en matière de ressources pour intervenir lors de petites ventes de cannabis illicite ont déjà fait l'objet de discussions dans le cadre du symposium. Elles ont été réitérées au jour 3, avec des commentaires sur le degré de sophistication des sites Web illégaux et les progrès du cybercrime qui limitent le contrôle du cannabis illicite.



Mentionnons aussi le problème émergent du détournement du cannabis produit à des fins médicales vers le marché illicite par le crime organisé. Le contrôle policier de l'utilisation frauduleuse de permis de producteur est compliqué en partie par la nécessité d'une collaboration interorganismes avec Santé Canada lors des enquêtes sur les exploitations de culture. Il faut donc une meilleure coordination entre les organismes pour répondre plus efficacement et rapidement aux activités illicites présumées.

Un des principaux points de discussion était le langage et les définitions utilisés pour parler du crime organisé au Canada. Il a été affirmé que la définition du crime organisé dans le *Code criminel* était différente de celle utilisée dans la réalité et reflétée dans les études.

Le Canada est dans une position unique pour orienter le dialogue sur le crime organisé. La façon dont le secteur utilise les données et les études existantes sur cette question peut améliorer les connaissances sur le crime organisé et le marché illicite du cannabis au Canada et ailleurs dans le monde.

Les lacunes prioritaires dans les données et la recherche relevées par le groupe touchent entre autres la surveillance de l'industrie du cannabis au Canada et l'efficacité des politiques et des lois. Il faut aussi que des études se penchent sur les conséquences involontaires de la légalisation, en particulier la diversification du marché illicite pour inclure d'autres drogues.



Sommaire

Le cannabis est légalisé et réglementé au Canada depuis maintenant trois ans aux termes de la *Loi sur le cannabis*, qui encadre la production, la possession, la distribution et la vente de cannabis. La Loi a pour objectifs de restreindre l'accès des jeunes au cannabis, de protéger la santé et la sécurité publiques, de décourager les activités criminelles et d'alléger le fardeau du système de justice pénale.

Le symposium sur la recherche et les politiques sur le cannabis et la sécurité publique a fait ressortir quelques-uns des effets positifs de la légalisation. Il a aussi documenté certaines lacunes dans les connaissances, la recherche, les opérations ou les programmes en ce qui concerne le cannabis illicite. L'événement, réparti sur trois demi-journées, a fourni une tribune pour échanger des données et discuter de sujets prioritaires : le crime organisé, l'application de la loi, les marchés illicites, les schèmes de comportement des consommateurs, les répercussions sur les jeunes et les répercussions sur la conduite avec facultés affaiblies. Voici les grands thèmes qui sont ressortis du symposium :

- La part de marché du cannabis légal augmente.
- Au moins une partie des ventes de cannabis illégal a décliné après la légalisation.
- La décriminalisation du cannabis a entraîné une diminution significative du nombre de jeunes accusés d'activités liées au cannabis.
- L'usage aigu de cannabis a provoqué une augmentation modeste du risque d'accident après la légalisation.
- Il y a trop peu de données systématiques sur les répercussions de la légalisation sur le crime organisé, ce qui empêche de tirer des conclusions et de créer des pratiques fondées sur des données probantes.
- Les pratiques d'application de la loi qui ont cours au Canada évoluent en réponse aux défis liés au contrôle de la production et de la distribution de cannabis, entre autres le besoin de procédures, de formations et de ressources appropriées.

Le symposium a montré qu'il fallait plus de données et de recherches sur l'implantation de la *Loi sur le cannabis* et ses effets sur la sécurité publique, ainsi que pour cerner les enjeux stratégiques et administratifs qui pourraient être traités en priorité, et pour orienter les politiques et les pratiques. Voici certaines des priorités en matière de données et de recherches :

- Surveiller le comportement des consommateurs en lien avec l'approvisionnement, en portant une attention particulière à la diversification des produits et aux tendances dans les ventes de cannabis illicite, y compris en ligne.
- Relever des pratiques efficaces d'application de la loi pour s'attaquer aux marchés illicites de cannabis, dont la vente de cannabis illicite en ligne et le détournement de cannabis médical vers le marché noir.
- Accroître la compréhension dans le secteur du rôle du cannabis dans les activités des groupes associés au crime organisé.
- Développer les connaissances sur les effets du cannabis sur la conduite et utiliser les données disponibles pour orienter la sensibilisation du public, entre autres les initiatives qui ciblent des groupes et des communautés ethniques minoritaires, et pour contrer les mythes et la désinformation au sujet du cannabis et de la conduite avec facultés affaiblies.



- Trouver des méthodes appropriées pour recueillir des données ventilées selon la race sur l'administration et le traitement des dossiers dans le système de justice pénale qui rendent compte de l'efficacité des programmes de déjudiciarisation et des suites des accusations portées contre des jeunes.

L'élimination de ces lacunes aidera à orienter la prise de décisions et à dessiner l'avenir des politiques et des pratiques sur le cannabis au Canada.



Recommandations

Pour la suite des choses, le CCDUS et Sécurité publique Canada veulent fournir un encadrement et un soutien continu dans le but d'étayer la recherche, les politiques et les pratiques en lien avec le cannabis.

L'atteinte de cet objectif passera d'abord par la mobilisation régulière des organismes d'application de la loi au Canada et par le soutien continu de la recherche axée sur les pratiques qui cible des enjeux prioritaires en lien avec les répercussions du cannabis illicite sur la sécurité publique. L'une des visées de cette recherche est de s'assurer que des pratiques fondées sur des données probantes guident l'application de la loi et améliorent la sécurité publique.

Les prochains domaines de recherche de Sécurité publique Canada seront entre autres la collecte de données sur la détection et l'application de la loi concernant la conduite avec facultés affaiblies; les coûts associés à l'application de la Loi; et les tendances sur les marchés illicites de cannabis. La recherche en collaboration avec les forces de l'ordre portera sur des façons rentables d'appliquer la Loi, l'évaluation de l'efficacité de différentes pratiques policières et la place du cannabis parmi les autres priorités en matière d'usage de substances.

Par ailleurs, on reconnaît la nécessité de collaborer avec les communautés autochtones pour mieux comprendre leur situation et leurs besoins concernant le cannabis illicite, et pour mettre en place des initiatives pilotées par les Autochtones afin de répondre à ces enjeux.

Enfin, il y a lieu de favoriser un meilleur échange de connaissances et d'information. Le personnel du CCDUS et de Sécurité publique Canada a l'intention de miser sur le succès du symposium pour guider ses initiatives de recherche sur le cannabis dans les prochaines années. Pour ce faire, il entend faire la promotion de l'échange de connaissances et de la collaboration avec les organismes d'application de la loi et d'autres acteurs, soit ceux issus du milieu universitaire, du secteur privé ou d'organisations non gouvernementales.



Annexe

Jour 1 – 11 janvier 2022

Présidente : Rebecca Jesseman (CCDUS)

Animatrice : Rebecca Jesseman (CCDUS)

| Heure | Description | Présentateur |
|-----------------|---|---|
| 12 h 45–13 h | Connexion à l'atelier | — |
| 13 h–13 h 15 | Mot de bienvenue, reconnaissance du territoire et introductions | Michelle Van de Bogart, Sécurité publique Canada Rebecca Jesseman, CCDUS |
| 13 h 15–13 h 45 | Présentation 1 Analyse des moteurs du marché illicite du cannabis | David Hammond, Ph.D. |
| 13 h 45–14 h 15 | Présentation 2 Le commerce illicite en ligne au Canada : trois ans après la légalisation de l'herbe de cannabis à des fins récréatives | David Décary-Héту, Ph.D. |
| 14 h 15–14 h 30 | Pause | — |
| 14 h 30–15 h 50 | Période de questions, panel et discussion ouverte | Intervenants : Shane Holmquist François Gagnon |
| 15 h 50–16 h | Mot de la fin Compte rendu du jour 1 Points à l'ordre du jour pour le 18 janvier | Rebecca Jesseman, CCDUS |



Jour 2 – 18 janvier 2022

Président : Daniel Sansfaçon (Sécurité publique Canada)

Animateur : Daniel Sansfaçon

| Heure | Description | Présentateur |
|-----------------|--|---|
| 12 h 45–13 h | Connexion à l'atelier | — |
| 13 h–13 h 15 | Mot de bienvenue, reconnaissance du territoire et introductions Récapitulatif du 11 janvier | Kristin McLeod, Sécurité publique Canada |
| 13 h 15–13 h 45 | Présentation 3 Le cannabis au volant | Mark Asbridge, Ph.D. |
| 13 h 45–14 h 15 | Présentation 4 Quels sont les changements? Légalisation du cannabis et interactions des jeunes avec le système de justice pénale | Akwasi Owusu-Bempah, Ph.D. Scot Wortly, Ph.D. |
| 14 h 15–14 h 30 | Pause | — |
| 14 h 30–15 h 50 | Période de questions, panel et discussion ouverte | Intervenants : Chef Robert Martin, GRC Sylvia Larke, WOTR |
| 15 h 50–16 h | Mot de la fin Compte rendu du jour 2 Points à l'ordre du jour pour le 25 janvier | Kristin McLeod, Sécurité publique Canada |



Jour 3 – 25 janvier 2022

Président : Talal Dakalbab (Sécurité publique Canada)

Animatrice : Kristin McLeod (Sécurité publique Canada)

| Heure | Description | Présentateur |
|-----------------|--|---|
| 12 h 45–13 h | Connexion de l'atelier | — |
| 13 h–13 h 15 | Mot de bienvenue, reconnaissance du territoire et introductions Récapitulatif des 11 et 18 janvier | Talal Dakalbab, Sécurité publique Canada Kristin McLeod, Sécurité publique Canada |
| 13 h 15–13 h 45 | Présentation 5 La légalisation du cannabis au Canada en 2018 : examen de l'incidence sur l'application de la loi | Neil Boyd, LL.B., LL.M. Andrew Reid, Ph.D. |
| 13 h 45–14 h 15 | Présentation 6 Synthèse des connaissances sur les changements dans les opérations des groupes associés au crime organisé depuis la légalisation du cannabis au Canada | Martin Bouchard, Ph.D. |
| 14 h 15–14 h 30 | Pause | — |
| 14 h 30–15 h 50 | Questions, panel et discussion ouverte | Intervenants : Mike Serr Rachel Huggins, Police provinciale de l'Ontario Chercheurs Neil Boyd Andrew Reid Martin Bouchard Naomi Zakimi (équipe Bouchard) Benoit Gomis (équipe Bouchard) |
| 15 h 50–16 h | Mot de la fin Compte rendu du jour 3 Que devons-nous faire maintenant? | Rebecca Jesseman, CCDUS Kristin McLeod, Sécurité publique Canada |